

Résumé d'élaboration de plateforme politique 2021

Introduction

La pandémie de la COVID-19 a créé des défis sans précédent en matière de santé publique, d'économie et de logistique pour les collectivités et les chaînes d'approvisionnement du monde entier. Le secteur des fruits et légumes frais du Canada ne fait pas exception à la règle.

Alors que les partis politiques du Canada se préparent pour la prochaine campagne électorale fédérale, il ne fait aucun doute que la reprise post-pandémique sera à l'avant-plan des préoccupations des Canadiens. Il est donc essentiel que tous les partis déterminent comment ils aideront non seulement les Canadiens et les entreprises canadiennes à survivre, mais aussi à prospérer.

Les aliments sont au cœur de nos maisons, de nos collectivités et de notre économie. Le secteur des fruits et légumes frais contribue grandement au produit intérieur brut (PIB) du Canada et à la création d'emplois d'un océan à l'autre, et nous continuerons à jouer ce rôle à l'avenir. Nous pourrions favoriser la reprise économique en reconnaissant le potentiel économique du secteur agricole et en donnant les moyens à notre secteur de connaître du succès, dès maintenant et après la pandémie.

Comme l'année 2021 a été proclamée l'Année internationale des fruits et des légumes par l'ONU, c'est le moment tout indiqué pour que nos chefs fédéraux veillent à ce que le secteur des fruits et légumes frais puisse continuer à offrir des produits nutritifs et sécuritaires aux Canadiens. L'Association canadienne de la distribution de fruits et légumes est donc heureuse d'offrir ses recommandations concernant l'élaboration des programmes des partis fédéraux.

Au sujet de l'ACDFL

L'Association canadienne de la distribution de fruits et légumes (ACDFL), dont le siège social se trouve à Ottawa, est un organisme à but non lucratif qui représente des entreprises actives dans la commercialisation de fruits et légumes frais au Canada, depuis les étapes de la production jusqu'à leur distribution aux consommateurs, couvrant l'ensemble du secteur des fruits et légumes. Les membres de l'Association comprennent les principaux producteurs, expéditeurs, emballeurs et négociants; importateurs et exportateurs; sociétés de transport et de logistique; courtiers, distributeurs et grossistes; détaillants et distributeurs de services alimentaires; et les exploitants et transformateurs de légumes et de fruits fraîchement coupés. Fondée en 1925, l'ACDFL est fière de représenter aujourd'hui les membres canadiens et internationaux qui sont responsables de 90 % des ventes de fruits et légumes frais au Canada.



Liste de recommandations pour les programmes des partis fédéraux

Pour aider le secteur canadien des fruits et légumes frais à connaître du succès dès maintenant et après la pandémie, l'ACDFL recommande que tous les programmes des partis fédéraux s'engagent à :

1. Créer une fiducie statutaire réputée limitée, semblable à la *Perishable Agricultural Commodities Act* des États-Unis, pour combler les besoins de liquidités et offrir une protection financière aux commerçants de fruits et légumes.
2. Reconnaître, de façon raisonnable et équitable, les efforts antérieurs qu'ont déployés les membres du secteur agricole en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre et adopter des pratiques plus écologiques, y compris en élaborant un système de crédits compensatoires pour les émissions de carbone.
3. Continuer de soutenir la création d'un indice national sur le rendement agroalimentaire et cet engagement essentiel du gouvernement fédéral auprès des intervenants en vue d'atteindre nos objectifs de durabilité communs et de renforcer la position du Canada à titre de chef de file mondial de la durabilité agroalimentaire.
4. Adopter une approche holistique pour comprendre que le soutien offert au secteur agroalimentaire pour favoriser sa durabilité s'inscrit dans les objectifs environnementaux.
5. Élaborer une stratégie à long terme de gestion durable des eaux dans l'agriculture.
6. Collaborer étroitement avec le secteur pour adopter une approche systémique et trouver des solutions visant à réduire les déchets de plastique fondées sur des données probantes qui combinent l'éducation, l'innovation et la collecte efficace des matières recyclables dans les collectivités partout au Canada.
7. Gérer et financer l'élaboration d'une collecte efficace, harmonisée et rentable des matières recyclables dans les collectivités partout au Canada.
8. Reconnaître l'augmentation permanente des coûts que doivent assumer les producteurs en raison de la pandémie en s'engageant à mettre en œuvre des mesures pour aider les producteurs à gérer les coûts associés aux réformes du logement et aux exigences en matière de santé et sécurité.
9. Maintenir l'accès à la Subvention salariale d'urgence du Canada jusqu'à ce que l'Agence de la santé publique du Canada déclare que la pandémie de la COVID-19 est terminée.
10. Améliorer les normes de service et les délais de traitement des demandes présentées dans le cadre du Programme des travailleurs agricoles saisonniers et du volet agricole du Programme des travailleurs étrangers temporaires, notamment en travaillant avec les pays d'origine et en mettant en œuvre des mesures visant à rationaliser davantage la collecte de données biométriques et les processus de demande de visa et de permis de travail.

11. Offrir un soutien financier permanent pour atteindre les objectifs de la Politique alimentaire au Canada et soutenir le travail du Conseil consultatif de la politique alimentaire.
12. Soutenir les mesures faisant la promotion de la recommandation du *Guide alimentaire canadien* qui consiste à remplir la moitié de son assiette de fruits et de légumes.
13. Fournir une aide financière et des ressources fédérales pour réduire les pertes alimentaires et le gaspillage alimentaire dans l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement.
14. Soutenir la mise en place d'un processus collectif, inclusif et dirigé par le secteur grâce auquel les intervenants du secteur pourront concevoir un Code de pratique du secteur agroalimentaire qui respecte les besoins uniques du système alimentaire canadien.
15. Offrir un fonds d'innovation et un soutien pangouvernemental propres à la chaîne d'approvisionnement des fruits et légumes frais afin de renforcer le secteur et de favoriser notre concurrence permanente.
16. Soutenir les petites et les moyennes entreprises à passer au numérique et offrir un financement réservé suffisant pour soutenir l'expansion rapide des infrastructures Internet haute vitesse et de la couverture des services de téléphonie cellulaire afin que tous les Canadiens et toutes les entreprises canadiennes aient accès à l'infrastructure numérique dont ils ont besoin.
17. Fournir un financement fédéral réservé suffisant pour investir dans les infrastructures en milieu rural, notamment les infrastructures routières, énergétiques et de service (p. ex. la gestion des déchets).
18. Consacrer des ressources gouvernementales fédérales à l'avancement du programme de commerce libre et équitable du Canada et à l'accroissement des efforts de reconnaissances mutuels avec d'autres pays commerçants importants.
19. Soutenir les mesures visant à accroître la surveillance gouvernementale des activités des ports du Canada et à aider les entreprises à accéder plus facilement aux marchés internationaux au-delà de notre frontière commerciale.
20. Entreprendre un examen exhaustif du processus de modernisation de la réglementation pour permettre au gouvernement de faciliter la participation des intervenants, de mieux comprendre les frais d'administration et les autres frais liés aux changements proposés et d'élaborer des règlements qui répondent à la fois aux besoins du secteur et à ceux de la population canadienne tout en favorisant la concurrence économique.

Au sujet des enjeux

Offrir une protection financière aux vendeurs de fruits et légumes

Le secteur canadien des fruits et légumes demande depuis de nombreuses années la mise en place d'un outil de protection financière pour les vendeurs de fruits et légumes. La culture, la récolte, l'emballage et l'expédition de fruits et de légumes comportent des risques importants. Les frais généraux et les coûts d'immobilisation continuent de grimper, et les entreprises ne peuvent qu'espérer faire un profit que lorsque le produit a été vendu et que le paiement a été obtenu en aval de la chaîne d'approvisionnement – souvent longtemps après que le produit a été acheté et consommé. Malheureusement, la pandémie de la COVID-19 a entraîné des difficultés opérationnelles importantes dans l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement des fruits et légumes frais et a rendu les producteurs encore plus vulnérables.

Que ce soit chez les producteurs, les emballeurs, les expéditeurs, les transformateurs, les grossistes ou les détaillants, le secteur des fruits et légumes frais a engagé des coûts sans précédent pour mettre en place des plans d'affaires et de nouvelles procédures liés à la COVID-19 afin de contrer la propagation du virus et d'atténuer les répercussions de la pandémie sur leur entreprise et leur collectivité. Lorsque les première, deuxième et troisième vagues de la pandémie ont déferlé dans l'ensemble du pays, les confinements et les fermetures d'entreprises ont gravement touché les acheteurs de fruits et de légumes des secteurs de la restauration et de l'hôtellerie du Canada. En fait, plus de 10 000 restaurants de partout au pays ont fermé définitivement leurs portes depuis le début de la pandémie¹. Nous savons qu'encore plus d'entreprises ne survivent que grâce aux programmes d'aide du gouvernement. Comme ces programmes prendront progressivement fin au cours des prochains mois, nous pouvons nous attendre à ce que de nombreuses entreprises soient acculées à la faillite, ce qui aura des conséquences sur la chaîne d'approvisionnement et, au bout du compte, sur les producteurs de fruits et de légumes qui approvisionnent ces entreprises.

La *Loi sur la faillite et l'insolvabilité* a été conçue pour conférer aux agriculteurs et aux vendeurs de fruits et légumes une « super priorité »; or, les dispositions actuelles de la *Loi* ne prévoient pas de mécanisme pratique concernant l'insolvabilité des acheteurs de fruits et légumes frais. La *Loi* permet aux fournisseurs de récupérer leur produit après une faillite, mais n'accorde aucun droit si le produit a été revendu, n'est plus identifiable ou n'est plus dans le même état. Puisque les fruits et légumes se gaspillent rapidement, ils peuvent rarement être repris. La disposition de « super priorité » pour les agriculteurs contient une exigence selon laquelle le produit doit avoir été livré dans les 15 jours suivant la faillite, ce qui ne s'applique pas aux fournisseurs, qui reçoivent régulièrement un paiement 30 jours (ou plus) après la livraison du produit.

Les vendeurs de fruits et légumes du Canada ne disposent donc d'aucune mesure de protection nationale et font maintenant face à des risques encore plus importants en ce qui a trait aux transactions de vente effectuées avec les États-Unis, l'un des plus grands partenaires commerciaux du Canada. À une certaine époque, nos producteurs et expéditeurs canadiens bénéficiaient d'un traitement préférentiel aux États-Unis en vertu de la *Perishable Agricultural Commodities Act (PACA)*, laquelle répondait à un besoin criant en mettant à leur disposition des outils de paiement rapide en cas de différends. Le manque de protection contre l'insolvabilité de ce type au Canada a entraîné la disparition de notre traitement préférentiel en cas de différends, mais les États-Unis accepteraient de rétablir cette mesure

¹ Source : Restaurants Canada, 2021.

si le Canada mettait en œuvre des mécanismes de protection semblables. D'ici là, les vendeurs canadiens doivent verser un cautionnement égal au double de la valeur de leur expédition rien que pour présenter une demande de règlement officielle en vertu de la PACA, ce qui rend le processus coûteux et oblige les exportateurs canadiens à renoncer à ces ventes perdues.

La mise en œuvre d'une fiducie statutaire réputée limitée au Canada semblable à la PACA des États-Unis permettrait de protéger les vendeurs de fruits et légumes lors de faillites, de rendre notre secteur conforme à l'objet de la disposition de « super priorité » de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité actuelle* et d'ouvrir la porte au rétablissement du traitement préférentiel en vertu de la PACA lors de la vente de fruits et légumes aux États-Unis. En résumé, la mise en œuvre d'un mécanisme de fiducie statutaire pour les vendeurs de fruits et légumes permet de remédier aux lacunes en matière de stabilité du marché, de protection financière, de commerce et de sécurité alimentaire, et ce, sans aucun coût pour le gouvernement.

Alors que nous mettons l'accent sur la reprise économique du Canada à la suite de la pandémie de la COVID-19, nous devons nous efforcer de faire appel à toutes les mesures de protection possible pour protéger la chaîne d'approvisionnement alimentaire et l'un de nos secteurs les plus essentiels. **L'ACDFL recommande donc que tous les partis fédéraux s'engagent à créer une fiducie statutaire réputée limitée, semblable à la *Perishable Agricultural Commodities Act* des États-Unis, pour combler les besoins de liquidités et offrir une protection financière aux commerçants de fruits et légumes.**

Favoriser la durabilité du secteur des fruits et légumes

Le secteur des fruits et légumes appuie l'engagement de la Politique alimentaire pour le Canada à promouvoir la durabilité sociale, culturelle, environnementale et économique à long terme. Un environnement durable est essentiel à la viabilité et à la croissance futures de notre secteur et de l'ensemble du Canada, et le secteur agricole sera un partenaire de premier plan pour lutter contre les changements climatiques et passer à une économie à faibles émissions de carbone.

Les producteurs et les autres joueurs de la chaîne d'approvisionnement des fruits et légumes ont ouvert la voie à l'adoption de pratiques respectueuses de l'environnement qui contribuent à stocker du carbone au Canada depuis de nombreuses années. **L'ACDFL recommande que tous les programmes des partis fédéraux comprennent des mesures pour reconnaître, de façon raisonnable et équitable, les efforts antérieurs qu'ont déployés les membres du secteur agricole en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre et adopter des pratiques plus écologiques, y compris l'élaboration d'un système de crédits compensatoires pour les émissions de carbone.**

Dans l'ensemble du secteur agroalimentaire, on établit des cibles ambitieuses afin de réduire l'empreinte écologique de la préparation et de la distribution de produits alimentaires. Les entreprises du secteur doivent respecter des règles de durabilité de plus en plus strictes afin de soutenir leur concurrence au pays et à l'étranger dans un secteur au sein duquel on s'attend à ce qu'elles fassent des progrès en vue de générer des retombées positives sur le plan environnemental et sociétal. On applique de plus en plus de critères de mesure et de points de repère afin d'exercer, de participer et de contribuer à la viabilité économique dans un monde où le secteur agroalimentaire change rapidement.

Les joueurs du secteur souhaitent de plus en plus que le gouvernement élabore le premier indice de durabilité du secteur agroalimentaire canadien pour que notre pays obtienne la place qui lui revienne à

titre de chef de file de la production alimentaire durable, sécuritaire et responsable. Une coalition d'organismes des secteurs public et privé composée de plus de 40 partenaires diversifiés, y compris l'ACDFL, a publié le document [Analyse de rentabilisation de la mise en place de l'Indice national sur le rendement agroalimentaire](#) pour affirmer le leadership agroalimentaire dont fait preuve le Canada dans un monde de l'alimentation plus exigeant. L'indice national sur le rendement agroalimentaire proposé constituera un précieux outil pour comparer la production alimentaire du Canada aux pratiques exemplaires et aux priorités environnementales, sociétales et sanitaires mondiales ainsi que pour harmoniser le Canada aux cadres de durabilité mondiaux. **L'ACDFL recommande que tous les programmes des partis fédéraux comprennent un engagement à continuer de soutenir la création d'un indice national sur le rendement agroalimentaire et cet engagement essentiel du gouvernement auprès des intervenants en vue d'atteindre nos objectifs de durabilité communs et de renforcer la position du Canada à titre de chef de file mondial de la durabilité agroalimentaire.**

Pour terminer, il faut impérativement que les producteurs de fruits et légumes frais aient accès à des produits et à des processus qui garantissent la durabilité du secteur et favorisent la sécurité alimentaire et puissent en tirer parti. Sans ces outils, la capacité du Canada à atteindre ses objectifs de durabilité pourrait être durement touchée.

Par exemple, on estime que 50 % plus de terres agricoles canadiennes seraient requises pour cultiver la même quantité de fruits et de légumes que nous cultivons aujourd'hui sans pesticides ni cultures biotechniques – une superficie équivalant à la superficie combinée des provinces du Nouveau-Brunswick, de la Nouvelle-Écosse et de l'Île-du-Prince-Édouard². Une telle augmentation de l'utilisation des terres, qui met en péril les habitats naturels, les animaux et possiblement la biodiversité, constitue une source de préoccupation pour la communauté mondiale et pourrait empêcher le Canada d'atteindre ses propres objectifs de conservation terrestre. **L'ACDFL recommande donc à tous les partis d'adopter une approche holistique pour comprendre que le soutien offert au secteur agroalimentaire pour favoriser sa durabilité s'inscrit dans les objectifs environnementaux.**

L'approvisionnement en eau et l'accès à l'eau sont des enjeux de plus en plus pressants pour les producteurs de partout dans le monde, y compris dans l'ouest des États-Unis, où les précipitations historiquement basses et les températures élevées compromettent l'accès à l'eau pour les populations urbaines et rurales. Bien que l'approvisionnement en eau ne soit pas encore devenu un problème important pour l'agriculture canadienne, le gouvernement du Canada doit s'employer à intégrer la gestion de l'eau dans tous ses plans afin d'atteindre les objectifs de durabilité du Canada, y compris ceux relatifs à la production durable d'aliments. La nouvelle Agence canadienne de l'eau pourrait grandement contribuer à cette initiative et mobiliser les intervenants de l'industrie pour veiller à ce que l'on continue de répondre à leurs besoins en eau. **L'ACDFL recommande fortement que les tous les partis fédéraux s'engagent à élaborer une stratégie à long terme de gestion durable des eaux dans l'agriculture.**

Réduire l'utilisation des plastiques inutiles et problématiques

Le secteur canadien des fruits et légumes continue de s'engager profondément dans tous les segments de la chaîne d'approvisionnement pour réduire et atténuer l'utilisation du plastique. L'ACDFL a décidé de jouer un rôle de premier plan dans ce domaine en mettant sur pied le [Groupe de travail sur les emballages de plastique de l'ACDFL](#) et en devenant partenaire du [Pacte canadien sur les plastiques](#) en

² Source : [CropLife Canada](#)

vue d'aider le secteur des fruits et légumes sur les questions complexes d'utilisation d'emballages en plastique de la manière la plus responsable possible du point de vue économique et environnemental tout en tenant compte des répercussions en matière de salubrité des aliments et de sécurité alimentaire de la réduction de l'utilisation d'une technologie essentielle pour les fruits et légumes frais.

Nos travaux visent à créer un environnement propice à l'innovation et à la collaboration que le gouvernement pourra mettre à profit et renforcer pour réduire efficacement l'utilisation des plastiques inutiles et problématiques. **L'ACDFL recommande que tous les partis fédéraux s'engagent à collaborer étroitement avec le secteur pour adopter une approche systémique et trouver des solutions visant à réduire les déchets plastiques fondées sur des données probantes qui combinent l'éducation, l'innovation et la collecte efficace des matières recyclables dans les collectivités partout au Canada.**

Dans le cadre de nos travaux visant à réduire l'utilisation des plastiques inutiles et problématiques dans le secteur des fruits et légumes frais, il est devenu évident que le Canada doit également trouver une solution aux systèmes de collecte fragmentés à l'échelle du pays qui ne récupèrent et ne recyclent pas efficacement les matières actuellement en circulation qui pourraient être conservées et utilisées dans l'économie circulaire. Sans cette infrastructure essentielle, le passage à des emballages recyclables ou compostables s'avérera futile. **L'ACDFL recommande donc fortement que tous les partis fédéraux s'engagent à gérer et à financer l'élaboration d'une collecte efficace, harmonisée et rentable des matières recyclables dans les collectivités partout au Canada, une initiative absolument essentielle au soutien d'une économie circulaire.**

Comblent les pénuries de main-d'œuvre

Le secteur des fruits et légumes frais dépend des milliers de travailleurs qui viennent au Canada dans le cadre du Programme des travailleurs étrangers temporaires (PTET) et du Programme des travailleurs agricoles saisonniers (PTAS) afin de planter, de cultiver, de transformer, de récolter et de conditionner nos produits. La nature saisonnière et à forte intensité de main-d'œuvre de bon nombre d'activités agricoles oblige le secteur de l'horticulture canadien à faire davantage appel aux travailleurs étrangers que d'autres segments de la production agricole. En effet, 43 % des travailleurs en horticulture viennent de l'étranger (comparativement à 17 % pour le reste du secteur agricole) et 61 % des horticulteurs embauchent des travailleurs étrangers (comparativement à 35 % pour le reste du secteur agricole).

Tout au long de la pandémie de la COVID-19, les défis logistiques relatifs à l'embauche de travailleurs étrangers dans le cadre du Programme des TET ont mis en péril la production alimentaire, la sécurité alimentaire et l'intégrité de la chaîne d'approvisionnement alimentaire au Canada. Les producteurs ont pris des mesures décisives et ont engagé des coûts supplémentaires considérables pour respecter les protocoles de santé publique et veiller à la santé et à la sécurité de leurs travailleurs – et ces protocoles resteront probablement en place dans un avenir prévisible, ce qui aura une incidence permanente sur la production nationale. **L'ACDFL recommande que tous les programmes des partis fédéraux reconnaissent l'augmentation permanente des coûts que doivent assumer les producteurs en raison de la pandémie en s'engageant à mettre en œuvre des mesures pour aider les producteurs à gérer les coûts associés aux réformes du logement et aux exigences en matière de santé et sécurité.**

De la ferme à l'assiette, les entreprises de la chaîne d'approvisionnement du secteur des fruits et légumes frais ont élaboré des plans d'affaires et de nouvelles procédures liés à la COVID-19 afin de contrer la propagation du virus. Ces changements opérationnels sont nécessaires pour assurer le

fonctionnement de notre chaîne d'approvisionnement essentielle tout en renforçant le moral du personnel et en maintenant un faible taux d'absentéisme. Toutefois, ils ont également entraîné une augmentation des coûts d'exploitation qui ne peut être absorbée de manière prolongée par le secteur pendant les mois à venir au cours desquels les protocoles de santé publique demeureront en vigueur. La Subvention salariale d'urgence du Canada a offert un soutien essentiel à de nombreuses entreprises du secteur des fruits et légumes frais en les aidant à gérer ces coûts. **L'ACDFL recommande que tous les programmes des partis fédéraux maintiennent l'accès à la Subvention salariale d'urgence du Canada jusqu'à ce que l'Agence de la santé publique du Canada déclare que la pandémie de la COVID-19 est terminée.**

Il est également important de noter que, même avant la pandémie de la COVID-19, la pénurie de main-d'œuvre dans l'horticulture était en voie de devenir une crise. D'ici 2025, il est attendu que le nombre d'emplois à combler atteigne les 46 500, la plus importante pénurie dans le secteur agricole. Il est essentiel de pallier la pénurie de main-d'œuvre dans le secteur des fruits et légumes frais afin de garantir notre succès à court et à long terme. **L'ACDFL recommande donc que tous les programmes des partis fédéraux comprennent un engagement à améliorer les normes de service et les délais de traitement des demandes présentées dans le cadre du Programme des travailleurs agricoles saisonniers et du volet agricole du Programme des travailleurs étrangers temporaires, notamment en travaillant avec les pays d'origine et en mettant en œuvre des mesures visant à rationaliser davantage la collecte de données biométriques et les processus de demande de visa et de permis de travail.**

Renforcer le système alimentaire canadien et favoriser la santé des collectivités

L'ACDFL souscrit aux objectifs de la Politique alimentaire pour le Canada pour favoriser la durabilité sociale, environnementale et économique à long terme du système alimentaire et augmenter la consommation d'aliments nutritifs et sans danger. Le Conseil consultatif de la politique alimentaire nouvellement créé a un rôle important à jouer en réunissant les intervenants du système alimentaire, en veillant à tenir compte des besoins et des priorités de tous les joueurs du secteur et en trouvant des solutions réalisables dans le cadre d'une approche pangouvernementale pour renforcer la sécurité alimentaire du Canada. **L'ACDFL recommande que tous les programmes des partis fédéraux comprennent un engagement à offrir un soutien financier permanent pour atteindre les objectifs de la Politique agroalimentaire au Canada et soutenir le travail du Conseil consultatif de la politique alimentaire.**

La pandémie de la COVID-19 a renforcé l'importance des saines habitudes de vie auprès des Canadiens. Nous savons cependant que près de 80 % des Canadiens ne mangent pas assez de fruits et de légumes, ce qui entraîne un fardeau économique annuel estimé à 4,4 milliards de dollars³. Les retombées socio-économiques et pour la santé des fruits et légumes frais sont indéniables. La campagne [Visez la moitié pour votre santé](#) de l'ACDFL vise à accroître la consommation de fruits et légumes frais au Canada, mais un soutien supplémentaire en ce sens est nécessaire. **L'ACDFL recommande que tous les programmes des partis fédéraux comprennent un engagement à soutenir les mesures faisant la promotion de la recommandation du *Guide alimentaire canadien* qui consiste à remplir la moitié de son assiette de fruits et de légumes.**

³ Source : *Krueger Report*, 2016

Pour accroître l'accès général à une variété d'aliments nutritifs pour tous les Canadiens, et ce, toute l'année, il faut soutenir l'ensemble de la chaîne de valeur agroalimentaire, y compris en favorisant l'innovation dans des domaines comme ceux de l'entreposage, de la distribution et du transport, ce qui améliorera la rétention des nutriments, réduira le gaspillage alimentaire et abaissera les prix pour les consommateurs.

L'ACDFL collabore avec des partenaires pour élaborer un [Outil de réduction des pertes](#) en ligne pour réduire le gaspillage alimentaire et cibler d'autres problèmes d'efficacité dans la chaîne d'approvisionnement des fruits et légumes. L'ACDFL est également fière de s'associer au Programme de récupération d'aliments excédentaires (PRAE) du gouvernement fédéral. Avec l'aide de Second Harvest, l'ACDFL a acheté pour plus de 10 millions \$ d'aliments excédentaires provenant des secteurs des fruits et légumes, du poisson, des produits de la mer, de la viande et de la volaille. En tout, 1 121 organismes ont reçu des aliments dans le cadre de notre participation au PRAE. 23 % de ces aliments ont été remis à des collectivités nordiques et autochtones, ce qui a permis de réduire l'insécurité alimentaire de 50 % comparativement aux prévisions.

Le gouvernement du Canada devrait continuer de miser sur le Programme de récupération d'aliments excédentaires et le Défi de réduction du gaspillage alimentaire. **L'ACDFL recommande que tous les partis fédéraux s'engagent à fournir une aide financière et des ressources fédérales pour réduire les pertes alimentaires et le gaspillage alimentaire dans l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement.**

Pour terminer, il convient de rappeler qu'un système alimentaire canadien fort soutient les familles, les entreprises et les collectivités partout au pays. Pour favoriser un système alimentaire robuste, les intervenants du secteur agroalimentaire, y compris ceux de la chaîne d'approvisionnement des fruits et légumes, réclament l'élaboration d'un Code de pratique du secteur agroalimentaire canadien. Dans le cadre de sa collaboration avec l'[Alliance collaborative de l'industrie alimentaire canadienne](#), l'ACDFL s'efforce d'encourager l'adoption d'un modèle élaboré par et pour le secteur agroalimentaire canadien. **L'ACDFL recommande que tous les programmes des partis fédéraux comprennent un engagement à soutenir la mise en place d'un processus collectif, inclusif et dirigé par le secteur grâce auquel les intervenants du secteur pourront concevoir un Code de pratique du secteur agroalimentaire qui respecte les besoins uniques du système alimentaire canadien.**

Renforcer notre concurrence par l'innovation et notre infrastructure

La vigueur et la croissance du secteur canadien des fruits et légumes dépendront de notre capacité à tirer parti de l'innovation. L'agriculture, y compris le secteur des fruits et légumes frais, pourrait agir comme la pierre angulaire de la reprise économique du Canada à la suite de la pandémie de la COVID-19, mais, pour ce faire, il faudra investir davantage dans la croissance du secteur. Selon un [rapport de la RBC produit en 2019](#), la part d'investissement mondial dans la technologie agricole du Canada n'est que de 3,4 %, derrière celle de pays comme le Brésil et l'Inde. **L'ACDFL recommande que tous les partis fédéraux s'engagent à offrir un fonds d'innovation et un soutien pangouvernemental propres à la chaîne d'approvisionnement des fruits et légumes frais afin de renforcer le secteur et de favoriser notre concurrence permanente.**

La planification de la reprise après la COVID-19 doit également examiner la façon dont l'environnement commercial pourrait changer de manière permanente. Citons comme exemple l'accélération marquée des achats en ligne, de la livraison et de la collecte en bordure de rue. De récents sondages ont permis

de constater que 2,7 millions de Canadiens ont l'intention de faire l'épicerie en ligne après la pandémie⁴ et que près de 50 % des Canadiens aimeraient faire des emplettes auprès d'un marché de producteurs en ligne⁵. Ces tendances sont porteuses de grandes possibilités pour les entreprises de fruits et légumes frais de partout au Canada qui sont capables de s'adapter et de renforcer leur présence en ligne.

La croissance du commerce électronique et l'augmentation des efforts de numérisation du gouvernement rendent l'accès à Internet à large bande et la couverture cellulaire encore plus importants. Comme indiqué dans la [Table sectorielle de stratégies économiques pour le secteur agroalimentaire](#), le manque d'infrastructures numériques demeure un obstacle majeur à l'innovation pour bon nombre de producteurs et d'autres entreprises du secteur des fruits et légumes frais. **Compte tenu de l'importante évolution du marché attribuable à la pandémie de la COVID-19, l'ACDFL recommande que tous les programmes des partis fédéraux comprennent un engagement à soutenir les petites et les moyennes entreprises à passer au numérique et à offrir un financement réservé suffisant pour soutenir l'expansion rapide des infrastructures Internet haute vitesse et de la couverture des services de téléphonie cellulaire afin que tous les Canadiens et toutes les entreprises canadiennes aient accès à l'infrastructure numérique dont ils ont besoin.**

En même temps, il est essentiel que les collectivités rurales du Canada bénéficient d'investissements dans les infrastructures essentielles pour soutenir leur développement économique maintenant et à l'avenir. **L'ACDFL recommande que tous les partis fédéraux s'engagent à fournir un financement fédéral réservé suffisant pour investir dans les infrastructures en milieu rural, notamment les infrastructures routières, énergétiques et de service (p. ex. la gestion des déchets).**

Faire la promotion des fruits et légumes canadiens par l'entremise du commerce mondial

Afin de garantir la viabilité permanente du système alimentaire et de favoriser la reprise économique du Canada à la suite de la pandémie de la COVID-19, nous devons mettre en œuvre une solide stratégie nationale et mondiale. Le commerce international libre et équitable de fruits et légumes frais offre d'excellentes possibilités de croissance économique aux entreprises canadiennes et permet aux Canadiens d'avoir accès à des fruits et légumes frais et sains toute l'année.

La normalisation internationale entre les organismes gouvernementaux est essentielle au succès des entreprises canadiennes, en particulier celles œuvrant dans le secteur des fruits et légumes frais, puisqu'il s'agit d'une des chaînes d'approvisionnement mondiales les plus importantes dans le monde. Pour accroître l'accès aux marchés et la durabilité du secteur des fruits et légumes canadien, toutes les parties prenantes doivent reconnaître les systèmes de salubrité des aliments et uniformiser la réglementation relative aux pesticides, aux produits et aux résidus de pesticides afin d'éliminer les doublons inutiles et coûteux et de favoriser la concurrence des produits canadiens sur le marché international. **L'ACDFL recommande que tous les programmes des partis fédéraux consacrent des ressources gouvernementales fédérales à l'avancement du programme de commerce libre et équitable du Canada et à l'accroissement des efforts de reconnaissances mutuels avec d'autres pays commerçants importants.**

⁴ Source : Abacus Data, 2021.

⁵ Source : Caddle, 2021.

Parallèlement, les liens de la chaîne d’approvisionnement en matière de transport, d’accès frontalier et de ports d’entrée et de sortie sont essentiels pour assurer la fluidité de la circulation de marchandises essentielles et hautement périssables au-delà de notre frontière. En plus de retarder la livraison des fruits et légumes, qui sont périssables et souvent expédiés en grandes quantités, et de se traduire par des coûts supplémentaires pour les joueurs du secteur, les temps d’attente dans les ports peuvent également se traduire par des ventes perdues, entraîner la détérioration des produits et ainsi donner lieu à du gaspillage alimentaire. La circulation fluide de nos produits essentiels dans les ports du Canada est donc non seulement essentielle à la concurrence permanente et au succès économique de notre secteur, mais également à la sécurité alimentaire des collectivités de partout au pays. **L’ACDFL recommande que tous les programmes des partis fédéraux comprennent un engagement à mettre en œuvre des mesures visant à accroître la surveillance gouvernementale des activités des ports du Canada et à aider les entreprises à accéder plus facilement aux marchés internationaux au-delà de notre frontière commerciale.**

Mener des consultations sérieuses en vue de procéder à une modernisation efficace de la réglementation

L’ACDFL soutient les efforts que déploie le gouvernement du Canada pour moderniser la réglementation, un processus nécessaire pour maintenir et renforcer la concurrence mondiale du secteur des fruits et légumes frais. Une réforme réglementaire qui soutient les futures innovations tout en évitant des exigences réglementaires propres au Canada renforcerait la capacité du secteur des fruits et légumes frais à relever les défis liés au passage à une économie à faibles émissions de carbone et renforcerait notre concurrence, maintenant et dans un monde post-pandémique.

Une approche collaborative visant à trouver des solutions réalisables pour le secteur et le gouvernement est la clé de la réussite en matière de respect des réglementations et des politiques. Bien que la décision du gouvernement d’accroître les consultations soit bien accueillie, il reste encore du travail à faire pour s’assurer que ces consultations procurent des avantages tant pour le gouvernement que pour les intervenants. **L’ACDFL recommande que tous les partis fédéraux s’engagent à entreprendre un examen exhaustif du processus de modernisation de la réglementation pour permettre au gouvernement de faciliter la participation des intervenants, de mieux comprendre les frais d’administration et autres frais liés aux changements proposés et d’élaborer des règlements qui répondent à la fois aux besoins du secteur et à ceux de la population canadienne tout en favorisant la concurrence économique.**

Pour obtenir de plus amples renseignements sur l’Association canadienne de la distribution de fruits et légumes et ses priorités stratégiques, veuillez communiquer avec Shannon Sommerauer, directrice, Relations gouvernementales, à l’adresse ssommerauer@cpma.ca.